COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 19 OCTOBRE 2017

Secrétaire : Mme Simone BERNE Nombre de conseillers présents : 14

Monsieur le Maire a débuté cette séance en présentant 5 enfants du CME, présents pour les 3 premiers points du conseil. Chacun a pu se présenter et expliquer ce qui lui avait plu durant ce mandat, qui prendra fin le 1^{er} décembre. La gestion d'un budget est ressortit pour la grande majorité et tous ont été satisfaits de leurs mandats. Les elections du CME auront lieu le 24 novembre.

1°) Budget supplémentaire

Budget Principal

Monsieur le Maire fait le point sur l'état des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il propose de voter des crédits supplémentaires pour la section de fonctionnement d'un montant de 97 230 € pour permettre un virement à la section d'investissement pour laquelle il est inscrit 74 330 €. Cette somme permettra de financer les travaux de l'aménagement du complexe sportif, les travaux des trottoirs, lotissement le Soleil couchant pour le dossier amende de police, ainsi que les perches pour l'association RDM (rugby). Les recettes supplémentaires du produit des amendes de police, de la taxe d'aménagement ainsi que les subventions de la DETR et du Contrat Ambition sont également inscrites. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2°) Subvention à l'OGEC

Comme chaque année une subvention est versée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association. Pour l'année scolaire 2017-2018 elle s'élève à 38 260.17 € soit 460.97 €/élève. Le montant de la subvention 2017-2018 est calculé sur la base de la subvention 2016-2017 actualisée du taux de l'inflation de +0.9% et multiplié par le nombre d'élèves scolarisés. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3°) Subvention à l'Association des Familles

Monsieur le Maire propose d'octroyer, comme chaque année, une subvention à l'Association des Familles pour l'organisation du repas des anciens qui a eu lieu le 30 septembre 2017. 62 repas ont été servis, le montant de la subvention, par repas, reste à 17 €, soit une subvention de 1 054 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4°) Avancement de grade des 2 agents techniques

Monsieur le Maire suggère de faire progresser la carrière des agents techniques ; Philippe JOASSARD et Christophe BONY. Pour cela, il est nécessaire de délibérer pour la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, pour l'instant inexistant sur la commune. Les 2 agents techniques seront promus au 1^{er} novembre 2017. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

5°) Extension du périmètre de la CCMDL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de Ste Catherine de rejoindre la CC des Monts du Lyonnais. Cette commune fait partie actuellement du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Mornantais. Elle s'est engagée, dès 2014, dans une réflexion pour rejoindre les Monts du Lyonnais et a confirmé sa demande par délibération en date du 7 juillet dernier, après avoir consulté sa population. Le conseil communautaire de la CC des Monts du Lyonnais a approuvé à l'unanimité cette demande d'adhésion, lors de sa séance du 26 septembre dernier. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Sainte Catherine à la communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1^{er} janvier 2018.

6°) Voyage à Paris : remboursement de l'avance de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conseillers municipaux ainsi que les élus se sont rendus à Paris, les 7 et 8 octobre 2017, dans le cadre de leur mi-mandat effectué. Le groupe de 44 personnes a visité le Parc zoologique de Paris le dimanche 8 octobre 2017. Etant donné que le Parc zoologique de Paris ne délivrait pas de facture avant la date de séjour et demandait que le règlement soit effectué le jour de la visite, il a fallu trouver une solution pour avancer les frais. Sous les conseils du comptable public, Monsieur le Maire a proposé de procéder à l'avance des frais, sur place, avec son chéquier personnel. Etant donné que le coût s'élevait à 16.50€/ personne avec 2 gratuités, Monsieur le Maire a dû régler la somme de 693 € (42 x 16.50€). Monsieur le Maire demande que cette somme lui soit remboursée, en intégralité, soit 693€. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7°) Accord de principe pour la garantie des emprunts à l'OPAC du Rhône

L'OPAC du Rhône a demandé à ce que le Conseil Municipal se positionne sur le principe de garantir des emprunts suite à l'acquisition de 4 logements locatifs, en 3 PLUS et 1 PLAI sis à COISE, Chemin des roseaux « Le Clos du Lys », à hauteur de 50%. Cet accord consiste en un accord de principe sur cette garantie d'emprunt qui n'entrera pas dans le taux d'endettement de la commune. Monsieur le Maire, explique qu'auparavant, le Conseil Départemental du Rhône garantissait 100% de garantie d'emprunt à l'OPAC du Rhône et rien aux autres bailleurs sociaux. Désormais, il garantit 50% à tous. Cela impactera donc le pourcentage de garantie d'emprunt demandé par les bailleurs sociaux à la commune. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

8°) Complexe sportif : Point début des travaux

L'entreprise de maçonnerie, Brunel, a installé la grue. Les travaux de maçonnerie commenceront le 23 octobre. Quelques problèmes d'électricité ont été détectées par le SYDER qui se gère de les résoudre.

9°) Projet MAM: Point sur avancement

M. Le Maire présente une esquisse des plans de la MAM ainsi que son aménagement extérieur. Ces plans devront ensuite être validés avec le médecin de la PMI du Rhône.

Une demande de devis a été lancée pour le diagnostic amiante et présence de radon. L'étude avant-projet et dépôt du permis de construire seront effectifs début novembre. La consultation des entreprises aura lieu en décembre, suivie du choix des entreprises en janvier pour un commencement des travaux début mars et livraison début juillet. Le coût des travaux s'élève à 177 600€ HT, soit un total approximatif, avec la Maitrise d'œuvre, à 195 000€ HT. Le montant des subventions s'élève à 47 000 €.

10°) Questions diverses

- ✓ La salle des fêtes sera à nouveau louée, cette année, aux sapeurs-pompiers, à l'occasion de la Ste Barbe, au tarif de 241 €.
- ✓ Pascal Murigneux informe que le dossier Amende de Police prendra du retard.
 - La CCMDL est toujours en cours de réflexion concernant la répartition du budget voirie entre les différentes communes pour les années à venir.
 - De plus, une réflexion est menée sur l'avenir du SPANC, ainsi que son personnel, car la compétence assainissement non collectif devient communautaire d'ici 2019.
 - Le SYDER poursuit sa maintenance sur le secteur de la Chapelle, concernant les problèmes d'éclairage public.
- Christiane VERICEL indique que l'élaboration du bulletin municipal avance bien (24 encarts publicitaires à ce jour).
 - Concernant le renouvellement du CME, il y a actuellement 23 enfants inscrits. Les cartes électorales leur seront distribuées.
- ✓ Adeline DURAND informe du déficit budgétaire du Centre socio culturel de 6000 €.

Les 2 co-présidents actuels ne souhaitent pas continuer, il se pose alors la question d'une présidence collégiale. De plus, elle fait remonter la discordance entre le nord et le sud concernant la demande des centres aérés de la part des villages.

✓ Franck GREGOIRE informe le conseil de la commission bâtiments ; des fiches synthèses sur la consommation des bâtiments sont élaborées afin de connaître la valeur énergétique de tous les bâtiments de la CCMDL.

Par ailleurs, il indique que l'avenir du Centre médical de l'Argentière est en discussion.

✓ La commémoration du 11 novembre aura lieu <u>le 11 novembre 2017 à 11h00</u>.

✓ Eliane MURIGNEUX indique que le rendez-vous de la création aura lieu, le 21 novembre, à l'Agora, à Saint Laurent de Chamousset et sera suivi d'un spectacle. La commission culture a octroyé une subvention de 2 900 € au Ciné Filou ainsi que des chèques culture aux écoles.

✓ Joël GUINAND informe de l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité, effectuée par le service d'incendie et de secours le 22 septembre, au Restaurant Farigoule & Serpolet.

Il informe également des dégradations effectuées à la salle associative à l'occasion de la soirée MJC. Les devis des réparations seront transmis aux organisateurs.

11°) Dates fixées :

√ 31 octobre : commission ordures ménagères

✓ 13 novembre : réunion adjoints✓ 23 novembre : conseil municipal

√ 15 décembre : repas conseil municipal

Vu le 26 octobre 2017, Le Maire,

